

A partir de quel revenu êtes-vous dans une situation très aisée?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1965)**

Heft 27

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028920>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le surgelé, l'instantané

Les miettes

Nous n'avons choisi que quelques annexions spectaculaires. Mais si vous voulez entrer dans le détail, quelle indigestion ! Du chocolat : Nestlé contrôle Lamont Corliss, le deuxième producteur de chocolat aux Etats-Unis, et encore du chocolat : Nestlé a très discrètement pris en Allemagne la majorité, à 70 %, de Sarotti. De la charcuterie, des fromages : Nestlé tient Locatelli SpA, Milan. De la tomate : voyez Gragnanese, SpA, Piacenza. En France, c'est la Sopad qui fabrique les produits traditionnels de Nestlé ; mais la Holding contrôle aussi la société laitière Dupont d'Issigny, la Société française laitière, l'Aliment Essentiel Heudebert, France-Glace (marques Gervais Heudebert et Kim), la Société industrielle de spécialités alimentaires, les fromages Gerber, la Société de vente des arômes alimentaires.

Laissons l'Espagne, le Portugal, le Japon et la planète. L'imagination se lassera plus vite de concevoir que Nestlé de fournir. Bref, Nestlé est grand.

Au moment où nous lasse cette nomenclature, le journal « Le Monde » nous apprend que Cross et Blackwell, qui appartient à Nestlé, nous l'avons dit, projette l'édification d'une usine de sauce tomate au Pontet (Vaucluse), soit à 50 km. de Vauvert (Gard) où la Libbys, au conseil d'administration de laquelle Nestlé est représenté, vient d'inaugurer une usine. Ainsi, par des détours anglais et américains, Nestlé s'implante profondément dans la vallée du Rhône. Nous aurons « avec ceux de tout là-bas, ceux d'Orange, ceux d'Avignon », une nouvelle parenté : langue d'oc et langue d'holding. La grande invitation vevaysanne.

Pourquoi une telle prospérité ?

Les débouchés de l'industrie alimentaire sont illimités. La consommation alimentaire augmente en effet régulièrement dans tous les pays à haut niveau de vie. Une étude très poussée des Nations Unies (octobre 1960) a même chiffré le phénomène. En voici la conclusion : lorsque le pouvoir d'achat des consommateurs américains s'accroît de 10 %, la dépense alimentaire augmente de 4 %. Mais dans cette situation, les débouchés de l'agriculture ne progressent que de 2 %, les secteurs de transformation et de commercialisation bénéficient pour l'essentiel de la dépense accrue.

D'autre part, l'industrie alimentaire possède les caractéristiques de l'industrie chimique (voyez Wander qui se rattache aux deux secteurs). Une fois le procédé de fabrication mis au point, la production est moins onéreuse que dans d'autres industries plus lourdes. La recherche peut avoir une importance primordiale : on sait qu'il fallut au chimiste suisse Morgenthaler des années pour mettre au point la formule du café en poudre que de savants experts avaient même jugé inutilisable.

La composition chimique du café soluble fut mise en lumière par l'attaque que Duttweiler porta à Nescafé, mettant le feu à la poudre parce que, abusivement, était inscrite, sur les boîtes, la mention : « Extrait de café pur ». Se référer au jugement prononcé en juin 1948 par le Tribunal cantonal de Zurich (en deuxième instance). Nestlé avait dû corriger sa publicité. Qu'on en juge :

Tableau chronologique des dénominations de Nescafé :

avant 1946 « extrait de café pur » (dénomination jugée abusive)

1946 « extrait de café pur avec un support naturel de l'arôme »

1948 « extrait de café en poudre avec adjonction d'une quantité égale d'hydrate de carbone pour conserver l'arôme »

1964 « extrait de café pur en poudre » (le progrès de la recherche chimique ayant enfin permis de se passer d'un adjuvant artificiel).

(On se souvient aussi que le même Duttweiler poussa son zèle investigateur jusqu'à remarquer que 5321802 boîtes de lait condensé non sucré avaient, de 1944 à 1946, été vendues, notamment à la Croix-Rouge et au Don Suisse, avec une teneur en matière grasse réduite de 9,1 % à 7,9 %, sans que la clientèle ni le contrôle des prix en fût averti. Nestlé fut condamné... pour hausse non autorisée des prix, illicite sous le régime de l'économie de guerre.)

Débouchés assurés par la hausse même du niveau de vie, faible coût de fabrication (à l'exception du surgelé qui exige d'énormes investissements), autant de chances de succès.

Planification et goûts imposés

Le développement d'une telle entreprise ne peut pas être laissé à l'improvisation. Voici en quels termes Lombard, Odier et Co, juge la politique de Nestlé.

« La direction de la société accorde une attention particulière au problème de la planification à long terme, afin de déterminer pour une période de dix ans quelles sont les mesures, à envisager dans les domaines du financement et de la capacité de production, de l'organisation de la distribution et du recrutement du personnel. »

Reprenez la même phrase et remplacez « la direction de la société » par « le Conseil fédéral » et vous passerez pour un homme de gauche...

Mais quels sont les buts de cette planification ? La croissance illimitée, nous l'avons dit dans notre premier article. Grandir pour grandir. Et la croissance exige que l'on impose de nouveaux goûts aux consommateurs.

L'introduction du surgelé sur le marché allemand est à cet égard significative. Le raisonnement commercial que les journaux allemands qui ont longuement décrit l'opération (voir le « Spiegel », n° 30, 1963, et « Die Zeit », 5 juin 1964) prêtent aux dirigeants de Findus Nestlé est le suivant :

En 1962, le citoyen moyen allemand ne consommait qu'un kilo de surgelé. Le citoyen américain, lui, en consommait 22 fois plus. Donc il est légitime d'investir dans ce domaine afin que le citoyen allemand devienne l'égal en surgelé du citoyen américain. Pourquoi ne pourrait-il pas, lui aussi, absorber 22 kilos congelés ? La planification par l'industrie privée, c'est le plus souvent considérer comme possible et sûr ce qui est déjà réalité aux Etats-Unis ; mettre l'Europe au goût de l'Amérique ; elle tend à l'américanisation de notre style de vie.

Avant-conclusion

Nous ne voulions que décrire un géant. Mais même miniaturisé, il prend une bien large place.

Or ce qui nous intéresse, ce n'est pas l'histoire de Nestlé et de sa politique d'expansion. Nous voulions répondre à une question. Nestlé est-il une entreprise privée d'intérêt public ? Maintenant que nous avons fait connaissance, il nous sera possible d'aborder la partie critique et de définir les rapports de cette maison avec notre pays ; pour notre prochain numéro, suite et fin.

Annexe:

Le capitalisme au service de la philanthropie

Extrait du volume jubilaire pour Louis Dapples, 1937.

« ...Mais le rôle social de Nestlé ne se borne pas à mettre au service de la médecine et de la science ses laboratoires et de nombreux fonds ; ses fabriques, lorsqu'elles s'installent dans un pays vierge, y fondent écoles, dispensaires, maisons ouvrières, etc., et amènent à leur suite les bienfaits de la civilisation : prospérité, hygiène, propreté, culture, etc. Le fait est si connu que plusieurs gouvernements ont grandement facilité la venue de Nestlé dans leur pays, sachant tout le bien-être qu'il y apporterait, et cela non pas à une seule classe de la population, mais à toutes : aux intellectuels qu'il met dans ses bureaux et ses laboratoires, aux paysans dont il achète le lait et aux ouvriers qu'il emploie dans ses fabriques. De plus, une fois que Nestlé existe dans un pays, il cherche à y améliorer sans cesse les conditions de vie ; c'est ainsi qu'à La Havane par exemple, le seul fait que la production annuelle a passé de 20 000 à plusieurs centaines de milliers de caisses de lait concentré sucré a entraîné pour le pays tout entier une meilleure situation économique et morale. De même, dans les contrées de vieille civilisation, Nestlé cherche à augmenter le bien-être de tous, y créant, aussi bien que dans la brousse, de nombreuses œuvres d'entraide sociale. Nestlé tâche donc de suivre l'exemple généreux et bienfaisant que lui a laissé le grand chimiste et le grand philanthrope qui était son fondateur : servir la science et l'humanité tout en étant le précieux auxiliaire de la médecine. »

A partir de quel revenu êtes-vous dans une situation très aisée ?

Le système d'assurance-maladie suisse a des aspects bien curieux. Les taxes applicables pour les prestations des médecins sont fixées par convention passées entre les médecins et les caisses. Or elles ne sont pas valables pour les personnes très aisées. Mais que faut-il entendre par « très aisé » ? Il appartenait aux cantons de le dire. Ils l'ont fait. Et l'écart de leurs appréciations est de 42 000 francs entre le Tessin où un homme marié est considéré par son canton comme très aisé avec un revenu de 18 000 francs et les Grisons où il faut disposer de 60 000 francs ! Dans le canton de Vaud, il faut, si vous êtes marié, disposer de 35 000 francs, mais avec 30 000 francs à Genève, vous êtes déjà dans une situation enviable (célibataires : Vaud, 25 000 francs ; Genève, 24 000 francs). Avec 20 000 francs, un célibataire passe pour être très riche à Fribourg.

Quant à Valais et Neuchâtel, ce sont les deux seuls cantons suisses à n'avoir pas encore pris de décision.